



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
départementale
de l'Équipement
Haute-Marne

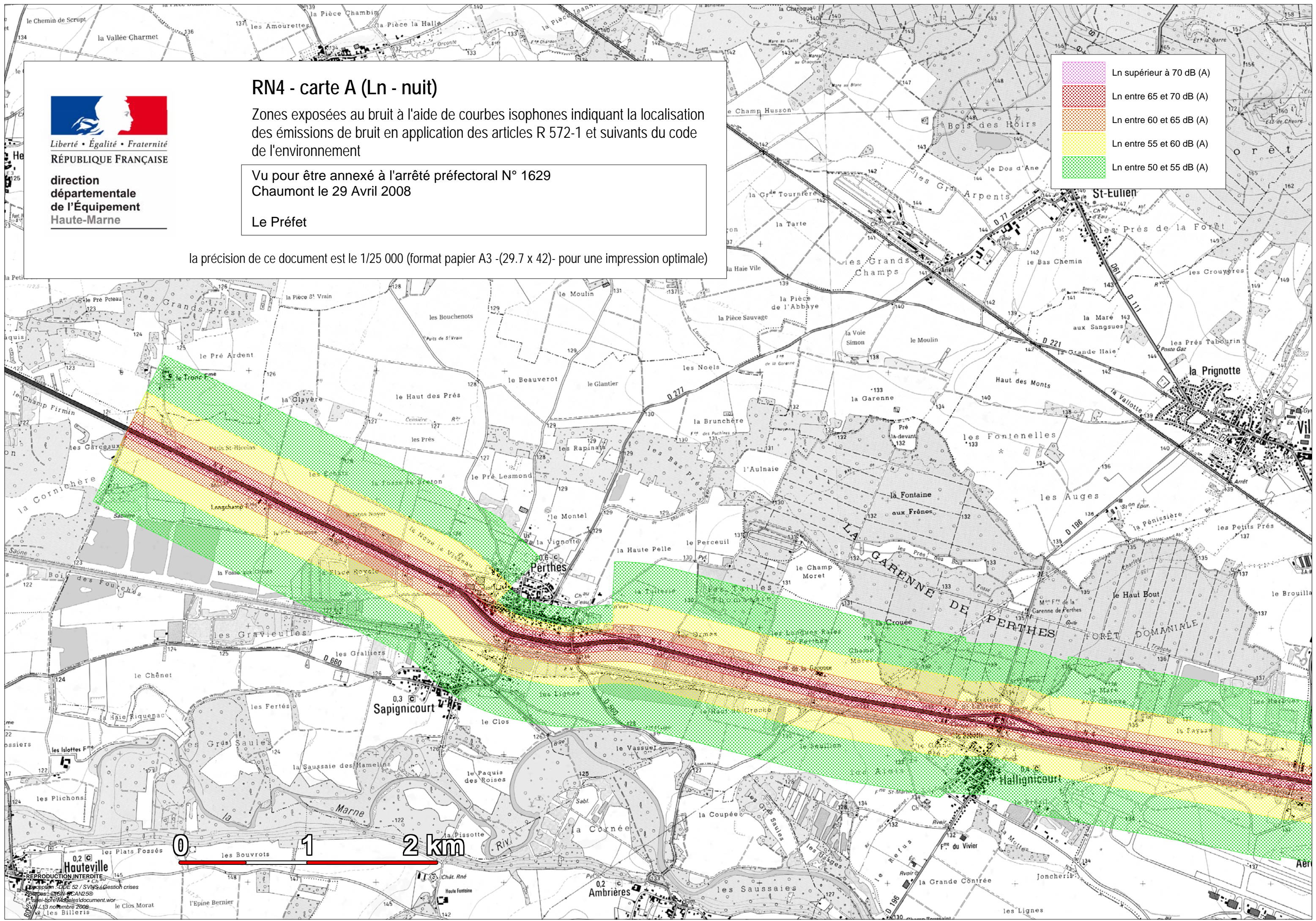
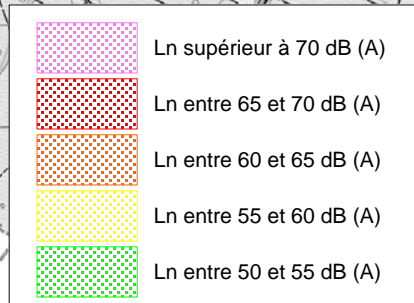
RN4 - carte A (Ln - nuit)

Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du code de l'environnement

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 1629
Chaumont le 29 Avril 2008

Le Préfet

la précision de ce document est le 1/25 000 (format papier A3 -(29.7 x 42)- pour une impression optimale)



0,2 © Hauteville
REPRODUCTION INTERDITE
Conception : DDE 52 / SVNS / Gestion crises
Sources : IGN - CAN250
Période de validité : 13 novembre 2009
S/N : 13 novembre 2009
les Bilières